



République Française  
Département MAYENNE  
**Commune de La Roë**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13/07/2021**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	10

L'an deux mil vingt et un, treize juillet, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de la basse-cour, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le premier juillet deux mil vingt et un.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le premier juillet deux mil vingt et un.

**Étaient présents :** Mme BOISHUS Justine, Ms. CHADELAUD Gaétan, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, M. DUCHET Charles, M. CHARRON Martial, Mme DREUX Sonia et M. PESLERBE Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice

**Étaient excusés :** Mme GIRET Marie-Paule, M. MERLIER Claude  
M. PESLERBE Jean-Claude est porteur d'un pouvoir de M. MERLIER Claude  
Mme BOISHUS Justine est porteur d'un pouvoir de GIRET Marie-Paule

**A été nommé secrétaire :** Justine BOISHUS

**Délibération 2021-25 : Rapport d'activités CCPC**

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2021 approuvant le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,  
Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,  
Considérant la transmission du rapport d'activité 2020 au maire, en date du 25 juin 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,  
**ÉMET** un avis favorable

Pour extrait certifié conforme  
Le 19/07/2021  
Le Maire  
Gaétan CHADELAUD

